

entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

DOSSIER SPÉCIAL MON MANPOWER

Votre plate-forme personnalisée de gestion de votre quotidien

#186

Juillet - Août 2017

Suivez le guide et découvrez tous les avantages de Mon Manpower, accessible depuis manpower.fr ou l'appli mobile !

1. **Mon fil d'info** : Suivez les actualités et services du FASTT pour améliorer votre vie quotidienne. Pour en savoir plus, connectez-vous sur : www.fastt.org

2. **Partir en mission** : Toutes les informations pour débuter sa mission

3. **MES OFFRES D'EMPLOI** : Vous avez une alerte(e) e-mail

4. **Mon profil** : Complétez votre profil à 100% pour gagner en visibilité auprès des agences Manpower (postes recherchés, formations, compétences, expériences...)

5. **Mon Compte CET** : Solde au 05/07/2016 : 1108,10 €

6. **Mon e-coffre fort** : Accédez à votre fiche de paie en activant votre e-coffre fort



RAPPEL : Une synchronisation en temps réel.
La mise à jour des sélections d'offres et candidatures réalisées sur manpower.fr est visible instantanément sur l'appli mobile Mon Manpower, et inversement.

Vos contacts

- Votre agence et la **hotline** intérimaire répondent à toutes questions sur votre contrat, vos missions et votre rémunération.
- Vous disposez également d'un accès au **portail des informations syndicales**.

1 Les actualités

- Votre **fil d'info** vous alerte des dernières informations urgentes et nouveautés.
- Apprenez-en plus sur **vos droits en tant qu'intérimaire** grâce aux **zooms** sur les outils, avantages et services proposés par Manpower (aides au logement, services pour la vie quotidienne, demandes de prêts, dispositifs de formation et offres du CE/CCE Manpower...).

2 Partir en mission

- Toutes les infos pratiques pour bien démarrer votre mission sont accessibles depuis votre compte ou l'appli mobile : les coordonnées de l'entreprise cliente, la date et l'heure de début de mission, vos contacts sur place...

3 Recherche d'emploi

- Vous pouvez paramétrer jusqu'à **5 alertes e-mail personnalisées**.
- Gérez vos candidatures, consultez les offres et postulez simplement.

4 Votre profil

- **Complétez votre profil à 100%** pour gagner en visibilité auprès des agences Manpower (postes recherchés, formations, compétences, expériences...).
- **Enregistrez jusqu'à 3 CV**, à joindre à vos candidatures.
- Pensez aussi à **actualiser régulièrement** d'un clic vos dates de disponibilité.

5 Epargne & Congés payés

- Avec le **Compte CET**, Manpower vous permet de **placer vos IFM à un taux exceptionnel pouvant aller jusqu'à 8%* bruts par an** !
- Déposez et gérez vos **demandes de jours d'absences rémunérés durant votre mission** en quelques clics depuis votre ordinateur ou votre smartphone. L'outil vous indique le solde de vos jours disponibles, cumulés au prorata des heures de missions réalisées.

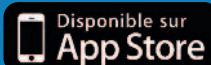
* Le taux de rémunération est de **8% bruts annuels** si vous conservez votre placement 6 mois et plus ; ou bien de 5% si vous le débloquez avant.

6 Votre quotidien

- Consultez vos **relevés d'activité** et l'historique de vos missions des 3 derniers mois.
- Consultez le **montant de vos salaires mensuels et annuels** et accédez aux duplicatas de vos bulletins de paie des 18 derniers mois et/ou à ceux archivés dans votre "e-coffre fort Manpower".
- Effectuez une **demande d'acompte sur salaire**.
- Contactez votre service paie.
- Retrouvez **toutes les infos utiles pour mieux comprendre votre statut** : les caractéristiques de votre contrat de travail et de votre rémunération, les détails de votre protection sociale...

chaque jour, faisons grandir la confiance

Déjà plus de 370 000 téléchargements de l'Appli Mon Manpower.



Vous aussi rendez-vous sur votre store !



ACCÉDEZ À VOTRE E-COFFRE FORT

10 Go ultra sécurisés et gratuits à vie pour enregistrer et consulter vos fiches de paie électroniques et tous vos documents personnels.



OPTÉZ POUR LE COVOITURAGE

Notre partenaire BlaBlaCar vous propose des solutions pour organiser vos déplacements sur votre lieu de mission.



POUR CONNAÎTRE TOUTES LES ASTUCES ET PLUS ENCORE, CONSULTEZ NOTRE GUIDE MON MANPOWER AU QUOTIDIEN



TÉLÉCHARGER NOTRE GUIDE



VOS AVANTAGES ⁽¹⁾

Dès votre 1^{ère} heure de mission



Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

Votre Compte Personnel de Formation⁽²⁾ est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur moncompteformation.gouv.fr

Accès au Compte Epargne Temps (CET).

À partir de

400 heures	Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽³⁾ .
507 heures	Action Logement Manpower.
600 heures	Comité Central d'Entreprise.
800 heures	Diagnostic Visa Intérim&Parcours.
1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
2 000 heures	Entretien professionnel.
16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾

* Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

Dès 60 jours de missions chez Manpower



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

Après 1 an d'expérience



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Au 1^{er} janvier 2015, ce nouveau dispositif a remplacé le DIF. Les droits acquis au titre du DIF pourront être mobilisés dans le cadre du CPF. (3) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédant le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fastt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemmanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerlille@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@comanpowersudouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire : sec.chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Hotline intérimaires

0 809 400 166

Service gratuit
+ prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Référence
Intérim

Manpower